

## AVIS DE PRIVILÈGE DE CONVERSION

ADRESSÉ À: CDS & CO., L'UNIQUE PORTEUR INSCRIT D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG À DIVIDENDE CUMULATIF, RACHETABLES, DE SÉRIE AM DE BCE INC. (les « actions privilégiées de série AM »)

## AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

- 1. Les porteurs d'actions privilégiées de série AM à taux fixe ont le droit, en date du 31 mars 2021, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions à raison de une contre une en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AN de BCE Inc. (les « actions privilégiées de série AN ») à taux variable. Pour convertir leurs actions, les porteurs doivent exercer leur droit de conversion au cours de la période de conversion, soit du 1er mars 2021 jusqu'à 17h (heure de Montréal/Toronto) le 16 mars 2021.
- 2. Les porteurs qui ne souhaitent pas procéder à la conversion ou qui ne se conforment pas aux instructions énoncées au paragraphe 3 ci-après au plus tard à la date limite prévue conserveront, sous réserve du paragraphe 6 ci-dessous, leurs actions privilégiées de série AM et, par conséquent, continueront de recevoir des dividendes trimestriels fixes suivant les modalités indiquées au paragraphe 4 ci-après. Cependant, sous réserve du paragraphe 6 ci-après, le 31 mars 2026, et tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de série AM et les porteurs d'actions privilégiées de série AM auront le droit de convertir leurs actions en actions de l'autre série.
- 3. Pour exercer son droit de conversion relativement à la totalité ou une partie de ses actions privilégiées de série AM, le porteur inscrit doit fournir un avis écrit à cet effet, accompagné des certificats représentant ses actions privilégiées de série AM dont le formulaire de transfert, figurant à l'endos des certificats, ou toute autre procuration valable visant le transfert de titres, a été dûment avalisé, et les remettre au plus tard à 17 h (heure de Montréal/Toronto) le 16 mars 2021 à l'une des adresses suivantes de Société de fiducie AST (Canada):

Par la poste: En mains propres, par messager ou par courrier recommandé :

P.O. Box 1036 Adelaide Street Postal Station Toronto, (Ontario) M5C 2K4 CANADA

Attention: Corporate Actions

1 Toronto Street, Suite 1200 Toronto (Ontario) M5C 2V6 CANADA Attention: Corporate Actions

Les certificats d'actions peuvent être remis en mains propres ou être envoyés par messager, par courrier recommandé ou par la poste. Cependant, si le porteur inscrit choisit d'envoyer ses certificats d'actions par messager, par courrier recommandé ou par la poste, il doit s'y prendre suffisamment à l'avance afin que ceux-ci parviennent à Société de fiducie AST (Canada) au plus tard à la date limite susmentionnée.

Les propriétaires véritables non-inscrits souhaitant exercer leur droit de conversion devraient communiquer avec leur courtier ou autre représentant afin d'obtenir des instructions relatives à l'exercice de ce droit au cours de la période de conversion.

4. À compter du 31 mars 2021, les actions privilégiées de série AM, si elles demeurent en circulation, paieront, chaque trimestre, pour autant que le conseil d'administration de BCE Inc. en déclare, des dividendes en espèces fixes au cours des cinq années suivantes qui seront fondés sur un taux fixe correspondant à la somme : a) du rendement à l'échéance composé semestriellement (le « rendement des obligations du Canada »), calculé le 1<sup>er</sup> mars 2021 conformément aux statuts de BCE Inc., d'une obligation du gouvernement du Canada non remboursable par anticipation libellée en dollars canadiens et comportant une durée à l'échéance de cinq ans, et b) de 2,09 %. Le « rendement des obligations du Canada » calculé le 1<sup>er</sup> mars 2021

s'élève à 0,849 %. Par conséquent, le taux de dividende annuel fixe applicable aux actions privilégiées de série AM pour la période de cinq ans débutant le 31 mars 2021 s'élèvera à 2,939 %.

- 5. À compter du 31 mars 2021, les actions privilégiées de série AN, si elles demeurent en circulation, continueront de payer, pour chaque trimestre, pour autant que le conseil d'administration de BCE Inc. en déclare, des dividendes trimestriels variables au taux correspondant au « taux de dividende trimestriel variable » pour un trimestre donné correspondra au taux, exprimé sous forme de pourcentage, égal à la somme : a) du « taux des bons du Trésor », calculé conformément aux statuts de BCE Inc. le 30° jour précédant le premier jour du nouveau trimestre, et b) de 2,09 %, calculé en fonction du nombre réel de jours écoulés pendant ce trimestre, divisé par 365. Le « taux des bons du Trésor » désigne, à l'égard de tout trimestre, le rendement moyen exprimé sous forme de pourcentage annuel des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, publié par la Banque du Canada, pour la plus récente vente publique de bons du Trésor précédant la date de calcul applicable. Le « taux de dividende trimestriel variable » calculé le 1er mars 2021 et applicable aux actions privilégiées de série AN pour le trimestre débutant le 31 mars 2021, inclusivement, et se terminant le 30 juin 2021, exclusivement, s'élèvera à 0,53927 % (taux annuel de 2,163 % fondé sur un taux des bons du Trésor de 0,073 %).
- 6. Après la fin de la période de conversion le 16 mars 2021, si BCE Inc. détermine qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées de série AM en circulation après la date de conversion (31 mars 2021), BCE Inc. convertira automatiquement en actions privilégiées de série AN toutes les actions privilégiées de série AM restantes. Cependant, si BCE Inc. détermine qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées de série AN en circulation après la date de conversion, aucune action privilégiée de série AM ne sera convertie en action privilégiée de série AN.
- 7. Si vous avez des questions sur les étapes à suivre, veuillez composer le numéro 1-800-561-0934 pour communiquer avec le bureau de Société de fiducie AST (Canada), agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions privilégiées de BCE Inc.

FAIT à Montréal le 1er mars 2021.

Glen LeBlanc

Vice-président exécutif et Chef des affaires financières

BCE Inc.